

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 6 août 2013

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 6 AOUT 2013

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 6 août, a adopté un avant-projet de loi du pays, 2 projets de délibération du congrès, émis un avis et approuvé 51 arrêtés.

Retraite de la fonction publique :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un avant-projet de loi du pays portant modification du code des pensions de retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie. Il se décompose en deux volets :
 - l'un, consacré à la réforme proprement dite du régime, qui reprend les pistes identifiées par le comité d'orientation et de pilotage du régime de la CLR et évaluées par le cabinet d'actuaire mandaté en 2010 afin d'étudier la situation du régime de retraite des agents relevant des fonctions publiques ;
 - l'autre, concerne des mesures visant à moderniser la réglementation du régime de la CLR et de l'établissement en charge de sa gestion.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 49 880 000 F CFP au lycée agricole public de Pouembout.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 11 587 551 F CFP aux écoles primaires publiques ayant établi un contrat d'objectifs dans le cadre du projet d'école.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 8 500 000 F CFP au lycée Dokamo dans le cadre de la remise à niveau de son parc informatique.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 808 000 F CFP aux associations de parents d'élèves des écoles des provinces Sud et îles Loyauté participant à l'opération « Coup de pouce au CP ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 790 209 F CFP à l'école Frédéric Surleau au titre de l'exercice 2013 (échanges linguistiques et culturels).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 240 577 F CFP aux écoles réalisant des projets éducatifs : "science et technique".
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 100 000 F CFP à différents établissements scolaires publics et associations de soutien scolaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 800 000 F CFP en faveur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 380 000 F CFP à divers établissements et écoles dans les domaines pédagogique, éducatif et culturel relevant de la Direction Diocésaine de l'École Catholique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 280 000 F CFP à diverses associations de parents d'élèves et structures d'aide à l'enseignement. Et à la réussite scolaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 742 013 F CFP à divers établissements scolaires publics, dans le cadre d'actions artistiques, culturelles et internationales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 750 000 F CFP aux établissements de l'enseignement privé de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique au titre de l'exercice 2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 600 000 F CFP dans le cadre du Fonds « micro-projets » en faveur du de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vanuatu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 156 457 F CFP en faveur de l'association TUBURIN dans le cadre de l'exposition Ambrym 1913 qui se tiendra fin 2013 à Port-Vila (Vanuatu).

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis favorable, assorti de remarques techniques, au projet de décret relatif aux dispositions des Livres Ier,

II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure (Décrets en Conseil d'Etat et décrets simples).

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé à la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs salariés (CAFAT) la tenue d'un conseil d'administration.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les modalités de formation des sauveteurs en secourisme du travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'extension de l'avenant salarial n° 18 du 12 décembre 2012 à l'accord professionnel de la branche « Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants et autres établissements similaires ». Cette modification aboutit à une croissance moyenne de 0,88 % sur l'ensemble des salaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2013 de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son Président à signer la convention de prêt d'objets (deux maquettes de pirogues) appartenant aux collections de la Nouvelle-Calédonie, au Musée maritime de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'exposition d'ouverture du musée, pour une durée d'un an, du 3 juin 2013 au 3 juin 2014.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition du Conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (remplacement du représentant de la CGPME).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition de la commission de validation des projets et ateliers artistiques et culturels des établissements d'enseignement public et privé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé nomination des membres du conseil d'administration du Fonds Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la désignation des membres suppléants de la commission des coûts du système électrique
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'enregistrement au répertoire des certifications professionnelles de Nouvelle-Calédonie du certificat consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie de « Technicien de Maintenance en Mécanique » et celui de « Manager de Rayon » de l'Ecole de Commerce et de l'Alimentation de Rouen.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un refus d'agrément d'une entreprise de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel passé avec l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) pour un montant de 954 654 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge financière des frais inhérents (2 385 217 F CFP) à la mission de l'Institut des Sciences Politiques en Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux personnels en qualité de pompier d'aérodrome du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA), l'un sur l'aérodrome de Koné l'autre sur celui de Lifou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a règlementé la circulation sur la RT1 du PR 367+537 au PR 371+622 sur les communes de Kaala-Gomen et Koumac en raison de travaux de renforcement de chaussée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a règlementé la circulation sur la RT1 du PR 380+500 au PR 392+200 sur la commune de Koumac en raison de travaux de réhabilitation de la chaussée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé madame Marie PAMARD à occuper son domaine public fluvial en vue de l'aménagement de trois passages à gué sur un cours d'eau non dénommé, sur la commune de Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la commune de Bourail à occuper son public fluvial en vue de l'installation d'une conduite d'adduction d'eau potable dans la rivière Boghen.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la province Sud à réaliser des travaux hydrauliques dans le creek Ouenarou, sur la commune du Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société INTERAIR Pty. Ltd à effectuer un travail aérien consistant en la prise de photographies aériennes pour la province Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mairie de Yaté à occuper son domaine public fluvial en vue de l'aménagement d'un pont cadre pour le franchissement de la Kwé Ouest.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge d'un billet d'avion dans le cadre d'une mission de représentation du gouvernement devant le Conseil d'Etat.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 2 certificats d'inscription au registre des transports routiers de personnes, 8 attestations de capacité professionnelle, 48 cartes professionnelles de conducteur, 3 autorisations de

transport, 1 modification d'inscription au registre des transporteurs publics routiers de personnes.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé 8 retraits d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes, 5 retraits d'autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs et reconnu caduque 1 autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ACAPA à organiser une loterie pour un montant de 1 200 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son Président à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de première instance de Nouméa (affaire SCI DANSTEP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son Président à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouméa (affaires Les Maisons du Pacifique SARL, monsieur et madame Thierry BOUQUILLARD, monsieur Dominique GODIN).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son Président à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal pour enfant de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 1 visas long séjour, 4 titres de séjour, 20 autorisations de travail, 155 autorisations de travail concernant les projets miniers et 1 arrêté modificatif.

Mesures individuelles :

- Madame Catherine MATHIEU est nommée chef du service du pilotage, des concours et du dialogue social de la direction des ressources humaines et de la fonction publique.
- Monsieur Christophe VERGES est nommé directeur de l'aviation civile par intérim.
- Monsieur François STOCHLINN est nommé chef du service des constructions à la direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres.

Par ailleurs, les membres du gouvernement ont été destinataires de deux rapports d'activité, le premier relatif à l'état des participations de la Nouvelle-Calédonie au capital de sociétés et le second sur l'état des services publics de la Nouvelle- Calédonie.